



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoints
au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile
VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLENS,
Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline
EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN
(*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) -
Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à
Mme CADET*)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

URBANISME

2026-74 Cession par l'EPFLO d'une réserve agricole en faveur des Consorts GURHEM

En 2018, l'Etablissement Public Foncier Local des territoires Oise & Aisne (EPFLO), la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) et l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ont conclu diverses conventions de portage en vue de l'acquisition totale, par l'EPFLO, de l'exploitation agricole de l'Earl Clos La Ferté, représentant environ 210 ha, pour une enveloppe financière de l'ordre de 7,5 millions d'euros.

L'acquisition de cette exploitation devait permettre de répondre aux besoins des collectivités de disposer d'une « enveloppe foncière de compensation » à mettre à disposition d'agriculteurs impactés par des projets de développement du territoire. En outre, une petite fraction de cette emprise devait également permettre l'extension du Parc d'Activité Alata (environ 13 ha).

Depuis, le contexte a évolué, plusieurs cessions ont eu lieu et une problématique de compensation environnementale pour le projet PHOTOSOL a émergé. Par conséquent, et afin de permettre la gestion optimale de ce foncier agricole, par délibération n° CA EPFLO 2023 11/03 -23 en date du 11 octobre 2023, le Conseil d'Administration de l'EPFLO a notamment validé la possibilité de procéder à des acquisitions complémentaires, dans les sections cadastrales où l'Etablissement est d'ores-et-déjà propriétaire.

Désormais, les besoins des collectivités étant mieux identifiés, certaines emprises inutiles au projet peuvent être cédées. Il en va ainsi d'une parcelle située au lieudit les Près du Bac, sur la commune de Verneuil en Halatte, cadastrée section B0 n°5 d'une contenance cadastrale de 1 181m².

Par l'intermédiaire de la Commune, l'un des riverains, M. Guhrem a été approché et un accord a été obtenu pour une cession du bien au prix de **5 € HT/m²**, compatible avec la valeur du stock du foncier mis en réserve par l'EPFLO.

Compte-tenu de la validation par les services des Domaines, la commune doit désormais confirmer son accord et valider un prix de cession HT de 5 €/m² cédé, auquel s'ajoutera les frais d'ingénierie de l'EPFLO.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants L 221-1, L 221-2, L 300-1, L 213-3,
Vu la délibération 2026-27 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT,

- l'absence de projet pour les parcelles mentionnées précédemment,
- l'absence d'usage particulier du terrain,
- l'accord dudit riverain pour procéder à l'acquisition de la parcelle aux conditions proposées par l'EPFLO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés avec 3 abstentions et 5 voix « contre »

- **APPROUVE** la cession par l'EPFLO de la parcelle cadastrée section BO n°5 au prix de 5 Euros/m2 (frais d'ingénierie EPFLO en sus)
- **DÉSIGNE** M. GUHREM comme acquéreur de ladite parcelle

3 Abstentions :

Pascale CADET – Cindy HENWOOD –
Brigitte BLONDEAU (par pouvoir à Mme CADET)

5 Votes « contre »

Laurence DURA
Christophe ALVARÈS
Hervé POTEAUX
Pauline EVRARD AURIAULT
Karine PETIT

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,


Philippe KELLNER

